

AFFAIRE N° 22. - Passation d'un contrat avec la S.A.R.L. TRANSTAX pour l'exploitation du circuit de ramassage scolaire COMMUNE/PRIMA/SAINT-DENIS.

Passation d'avenants avec divers entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour l'année scolaire 1971-1972.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un contrat avec la S.A.R.L. TRANSTAX pour l'exploitation du circuit de ramassage scolaire COMMUNE PRIMA/SAINT-DENIS (autorisation de la Section Spéciale du Comité Départemental des Transports, en date du 6 AOUT 1971 - Réf. 71-3197 INFRA/AF) et des avenants avec les transporteurs qui assurent le ramassage scolaire pour la campagne 1971-1972.

Les élèves transportés bénéficient de la subvention de l'Education Nationale.

<u>TRANSPORTEURS</u>	<u>ELEVES SUBVENTIONNES</u>
M. GOBAINAJA Francis	190
M. SAUTERON Raphaël	206
S.A.R.L. TRANSTAX (Bois de Nâfles)	227
Mme Veuve ZANEGUY Emmanuel	118
M. MOUTOUSSAMY Carpin	80
M. MOUTOUSSAMY Emile	92
M. CHANE-PIN-SHUN Jean-Pierre	155
S. T. U. D.	440
S.A.R.L. TRANSTAX (Commune Prima/st-Denis)	32

T O T A L 1 540  
=====

La dépense correspondante prise en charge par l'Education Nationale et la Commune sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 944 du budget 1972 - articles 826 et 6 455.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*In*  
Le Maire, le 18 Février 1972  
Pour le Maire  
le Directeur des Affaires Financières  
Lafanelli